



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 081-218102572-20230417-2023DEL18-DE



Date de la convocation
12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Présents : Mrs. DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mrs CENTELLES, SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, Mrs JALBY, GALINIE, Mmes DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr SALOMON, Mme COUPLET, Mrs MASSON, SIRVEN, MARTY.

N° 23/18

Excusés : M. DEMAZURE procuration à M. CAYRE
Mmes FONTANILLES-CRESPO, TEULIER, MILIN, BETTINI.

Absents : Mrs TAUZIN, MARIE.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

La convention qui lie la commune à la Fédération des Œuvres Laïques arrive à son terme en juin 2023. Cette convention est le moyen permettant la rencontre des enfants avec le spectacle vivant.

**RENOUVELLEMENT
CONVENTION
TRIENNALE FOL
2023/2026**

La F.O.L 81 s'engage à organiser des spectacles de genres divers : théâtre, marionnettes, contes, contes musicaux et chorégraphiques... pour les écoles de la commune. En contrepartie, la commune s'engage à verser à la F.O.L, une participation annuelle calculée au prorata du nombre d'enfants présents aux représentations, multiplié par un tarif qui sera au maximum de 5.90 €/enfant pour l'année scolaire 2023/2024, 6.20 €/enfant pour l'année scolaire 2024/2025 et 6.50 €/enfant pour l'année scolaire 2025/2026.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE LE MAIRE

A SIGNER la convention triennale avec la FOL.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 19 avril 2023
David DONNEZ,
Maire,